

régional et sont souvent la conséquence de rancunes historiques portant sur des questions locales mal définies. Le Canada s'emploie activement à la recherche de solutions aux conflits internationaux.

Les efforts déployés récemment par le Canada dans le domaine de la limitation des armements ont porté principalement sur la formule proposée par le premier ministre à la première session extraordinaire consacrée par les Nations Unies au désarmement en 1978, tendant à freiner la « locomotive » technologique de la course aux armes nucléaires stratégiques. Les éléments d'une pareille stratégie de suffocation: traité global d'interdiction des essais nucléaires, interdiction des essais en vol de tous les vecteurs stratégiques nouveaux, interdiction de fabriquer des matières fissiles à des fins nucléaires militaires et accord de limitation puis de réduction progressive des dépenses militaires consacrées à des systèmes nouveaux d'armes nucléaires stratégiques—tous ces thèmes n'étaient pas nouveaux dans la discussion du contrôle des armements. Ce qui était nouveau, c'était l'idée de les associer pour empêcher la prolifération des armes nucléaires tant dans les États déjà pourvus d'armes nucléaires que dans ceux qui ne le sont pas encore.

Trois ans plus tard, cette notion de stratégie de la suffocation reste valable. Le gouvernement ne laisse passer aucune occasion de réaffirmer l'importance qu'il attache à la poursuite des démarches relatives au traité de limitation des armes stratégiques et à la réalisation d'un accord global à caractère contrôlable portant sur l'interdiction des essais nucléaires. C'est en s'assignant ces priorités, et en participant à la rédaction d'une convention d'interdiction des armes chimiques ainsi qu'en recherchant un régime efficace de non-prolifération, que le Canada va se préparer à participer à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies qui sera consacrée l'an prochain au désarmement, session dans laquelle le Canada entend jouer un rôle actif.

● (1710)

Comme le premier ministre l'a déjà dit, nous devons trouver, au cours des années 80, de nouveaux moyens d'atténuer la tension et les dangers de guerre en adoptant de nouvelles méthodes de consultation et de nouveaux moyens de résoudre les crises, y compris celles qui surviennent au niveau régional. Au cours des années 70 le Canada a contribué pour une part importante au maintien de la paix et à la recherche de la stabilité internationale. Nous espérons que grâce aux multiples mécanismes multilatéraux instaurés au cours des années 70 nous pourrions mettre au point ces nouvelles façons d'aborder les questions touchant la sécurité. Il est particulièrement important de se rappeler que l'instabilité qui existe actuellement dans le monde et qui s'accroîtra vraisemblablement au cours des années 1980 est d'un caractère différent, et plus imprévisible, car elle provient dans une certaine mesure de l'interdépendance de plus en plus grande entre les pays industrialisés et ceux du Tiers monde.

La paix et la sécurité du Canada sont donc de plus en plus reliées aux tensions et aux crises régionales qui se limitent rarement à une seule région, mais ont de plus en plus tendance à s'étendre. Elles ont des répercussions de toutes sortes qui ont une incidence multidimensionnelle sur des régions éloignées de leur point d'origine. Une crise régionale de nature militaire et politique peut avoir des conséquences économiques de l'autre

côté du globe, comme en témoignent les répercussions économiques qu'ont sur l'Occident les guerres entre les pays arabes et Israël et entre l'Iran et l'Iraq. D'autre part, les répercussions d'une crise économique dans une région peuvent déclencher une crise militaire ou politique ailleurs.

[Français]

Une interdépendance accrue signifie que le Canada ne peut s'isoler des crises qui sévissent ailleurs dans le monde. Certaines régions instables nous inquiètent tout particulièrement. La crise qui menace la stabilité du sous-continent asiatique nous préoccupe vivement. J'ai déjà parlé de la montée des tensions Est-Ouest, et le très honorable premier ministre (M. Trudeau) s'est attardé longuement à cette question. Je suis sûr que les Canadiens trouveraient inacceptable que le gouvernement maintienne une politique de détente à l'égard de l'URSS, fermant les yeux sur les activités soviétiques à l'étranger. L'invasion de l'Afghanistan a terriblement nui aux intérêts de la communauté mondiale. Le refus des soviétiques de modifier leur position sur cette question a profondément compromis la situation. A toutes fins utiles, l'Union soviétique a ignoré l'opinion mondiale exprimée dans deux résolutions fortement appuyées à l'Assemblée générale. La paix et la stabilité de cette région et de la communauté des nations seront menacées tant que l'Afghanistan n'aura pas retrouvé sa souveraineté, son indépendance et son statut de non-aligné.

La situation en Afrique australe présente des espoirs tout autant que des déceptions. Des espoirs, parce qu'il semble y avoir possibilité d'évolution vers une société démocratique et multiraciale au Zimbabwe. Mais des déceptions aussi en raison du maintien des politiques de l'Afrique du Sud. L'automne dernier, j'ai parlé aux Nations Unies de l'affront permanent à l'humanité que représente la politique d'apartheid. Le gouvernement la juge haineuse.

Nous maintenons également que l'Afrique du Sud doit relâcher son emprise sur la Namibie. Le seul fait que la question namibienne reste sur la liste des problèmes critiques en politique étrangère le montre bien. L'intransigeance du gouvernement sud-africain constitue l'unique obstacle à une solution négociée, c'est-à-dire une solution qui permette au peuple namibien d'accéder à l'indépendance par le truchement d'élections libres et équitables auxquelles pourraient participer tous les Namubiens. De telles élections sous la supervision des Nations Unies sont au cœur de la résolution 435 du Conseil de sécurité et du Plan de règlement de l'ONU. Notre appui à cet égard est inconditionnel. Il se peut toutefois qu'il faille ajouter de nouveaux éléments à la résolution 435 afin de rallier toutes les parties à ses dispositions et aux modalités du Plan de l'ONU. Je tiens cependant à signaler que tout ajout doit être entièrement compatible avec les principes de base de la résolution. Il ne s'agit donc pas pour nous de modifier la résolution mais d'en assurer l'application. L'addition de nouveaux éléments, sous réserve de l'accord de toutes les parties, viserait non pas à l'affaiblir mais à lui donner son plein effet.

Je tiens à signaler à nos amis africains que le Canada ne poursuit qu'un seul objectif dans cette affaire, soit l'indépendance de la Namibie. Nous n'avons rien à gagner et d'ailleurs beaucoup à perdre tant que dure l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous avons indiqué à cette dernière que seule une solution internationale est une solution durable et que seule une solution internationale apportera la